



**PROCES-VERBAL
DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE DE
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (ITIE-RCA)
AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

L'an Deux mil douze et le trente avril s'est tenue, dans la salle de conférence du Ministère des Mines, la première session ordinaire du Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (ITIE – RCA), élargie à la presse privée et publique ainsi qu'aux organisations de la société civile ne siégeant pas au comité.

Y ont pris part cinquante un (51) participants dont la liste de présence est tenue en annexe.

Les travaux de la première session se sont déroulés sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Mines, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA, Obed NAMSIO.

Dans ses propos introductifs, le Ministre a félicité toutes les parties prenantes notamment, la société civile, les opérateurs du secteur minier et les représentants du Gouvernement pour les efforts consentis dans le cadre

Handwritten signature

de la mise en œuvre de l'ITIE en République Centrafricaine depuis l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'initiative.

Il a rappelé l'importance et la nécessité de la tenue régulière des sessions du Comité de Pilotage au titre de l'année 2012, qui constitue, au vu de tous, un baromètre pour évaluer les efforts de la mise en œuvre post-validation en République Centrafricaine.

Puis, il a indiqué quatre points essentiels autour desquels le Comité est appelé à se prononcer, ceci dans le cadre de la redynamisation des activités de l'ITIE, notamment :

- compte rendu des activités des représentants de la société civile et du secteur minier ;
- redynamisation des activités du Comité de Pilotage ;
- adoption d'un projet d'arrêté portant obligation aux opérateurs du secteur minier de déclarer mensuellement ce qu'ils payent à l'Etat ;
- soutien du secteur extractif à la mise en œuvre de l'ITIE ;

SUR LE COMPTE RENDU DES ACTIVITES DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE ET DU SECTEUR MINIER

Le Secrétaire Technique a fait remarquer que les représentants de la société civile et du secteur extractif ne rendent pas souvent compte des activités de l'ITIE à leurs bases respectives. Alors qu'une telle démarche permettra de prendre en compte les aspirations de la

AC

base de chaque entité dans les discussions au niveau des organes de la mise en œuvre de l'initiative.

Aussi, il a été question de la rédaction des comptes-rendus destinés à la base des entités dont copie devait être tenue par le Secrétariat Technique pour juger de la pertinence de leur rôle et le degré de l'implication des membres de la société civile et du secteur extractif dans la mise en œuvre du processus.

La société civile, tout en reconnaissant sa participation active au débat au sein du Comité de Pilotage, a indiqué qu'elle ne cesse de rendre compte de ses activités à la base au cours de leurs assises. Pour rendre visible leur dynamisme dans la mise en œuvre de l'ITIE, la société civile a sollicité qu'elle soit associée aux activités de communication et de dissémination.

Le Comité de Pilotage a décidé que les représentants de la société civile et du secteur extractif doivent rédiger à chaque session un compte-rendu pour informer utilement leur base.

Aussi, ils seront associés à toutes les activités de communication et d'information qui seront organisées par le Secrétariat Technique de l'ITIE.

SUR LA REDYNAMISATION DES ACTIVITES DU COMITE DE PILOTAGE.

Il a été essentiellement question du niveau des débats au fond des représentants de la société civile et du

DL

secteur extractif lors des sessions du Comité de Pilotage.

Pour cela, le Comité a constaté qu'il y a urgence en ce qui concerne le renforcement des capacités de ses membres pour permettre une meilleure redynamisation des activités de l'ITIE en République Centrafricaine.

SUR L'ADOPTION DU PROJET D'ARRETE.

Le Conseil National de l'ITIE-RCA avait, lors de sa première session ordinaire tenue le 4 juillet 2011, instruit le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'initier un projet de Loi ITIE.

Après la consultation faite auprès de la Banque Mondiale et du Secrétariat International de l'ITIE, il a été conseillé que l'ITIE est un processus qui est appelé à évoluer et doit faire l'objet d'une adaptation constante.

C'est pourquoi, le Secrétariat International de l'ITIE a proposé le modèle de l'ITIE de la République Démocratique du Congo afin de l'adapter au contexte centrafricain.

Les débats sur la forme et le fond de l'Arrêté proposé ont permis de l'adopter avec amendement.

Il s'agit d'ajouter un article nouveau, permettant au Gouvernement de sanctionner les sociétés extractives en cas de défaut de déclaration.

ML

SUR LE SOUTIEN DU SECTEUR EXTRACTIF A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN RCA.

Conformément à l'exigence 19 des nouvelles règles de l'ITIE, édition 2011, il est fait obligation au secteur extractif de soutenir l'initiative.

C'est ainsi que le Secrétariat International de l'ITIE a mis à la disposition de tous les Etats mettant en œuvre l'ITIE un modèle d'engagement à soutenir l'ITIE de la République Démocratique du Congo pour inspiration.

Les membres du Comité de Pilotage ont, à l'unanimité, adopté le document. Car, estiment-ils, une telle contribution permettra de faire face financièrement au problème de renforcement des capacités dont ils connaissent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 13 heures 40 minutes.

Fait à Bangui, le 10.2 MAI 2012

LE RAPPORTEUR

LE PRESIDENT


Robert MOIDOKANA


Obed NAMSIO

